

DELIBERATION

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 juin 2022
Délibération n° : 2022_31
Date de convocation : 08 juin 2022

**Objet : Don au Parc de Meotida, solidarité avec la population ukrainienne
Avec décision modificative n°3**

Par la suite d'une convocation en date du 08 juin 2022, les membres composant le Comité syndical du Parc naturel du Queyras se sont rassemblés à la maison du Parc à Arvieux, le 14 juin 2022 à 17 heures, sous la présidence de Christian BLANC, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28), aux statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras et au règlement intérieur des élus du Parc.

Président : Christian BLANC

Secrétaire de séance : Valérie GARCIN-EYMÉOUD

Région : Chantal EYMÉOUD, Conseillère régionale, présente (6 voix) ; Agnès ROSSI, Conseillère régionale, présente (6 voix)

Département : Valérie GARCIN-EYMÉOUD, Conseillère départementale, présente (3 voix) ; Marcel CANNAT, Conseiller départemental, excusé

Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras : Charles LACROIX, Conseiller communal, présent (1 voix) ; Dominique MOULIN, Président de la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras, présent (1 voix)

Communes :

- **Abriès-Ristolas** – Nicolas CRUNCHANT, Maire, présent (1 voix) ; Marie-Hélène FAROUZE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Aiguilles** – Ernest CHARLET, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Sylvain DAO-LENA, Adjoint au Maire, présent (1 voix)
- **Arvieux** – Christian BLANC, Maire, présent (1 voix) ; Annie COLOMBIER, Conseillère municipale, excusée
- **Ceillac** -Jeanne FAVIER-CARGEMEL, Conseillère municipale, présente (1 voix) ; Amélie FOURNIER, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Château-Ville-Vieille** – Anne LABIAU, Conseillère municipale, excusée, pouvoir à Nicole TERRASSE (1 voix) ; Nicole TERRASSE, Conseillère municipale, présente (1 voix)
- **Eyglis** – Jacques ROUX, Conseiller municipal, présent (1 voix)
- **Guillestre** – Lucie FEUTRIER, Adjointe au Maire, présente (1 voix)
- **Molines-en-Queyras** – Gilbert BONNIN, Conseiller municipal, présent (1 voix) ; Mathieu GICQUEL, Conseiller municipal, excusé
- **Saint-Véran** - Mathieu ANTOINE, Maire, présent (1 voix) ; Sébastien PINZETTA, Adjoint au Maire, excusé,
- **Vars** – Éric COLLOMBON, Conseiller municipal, excusé, pouvoir à Christian BLANC (1 voix)

Vu :

- Le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1115-1,
- Le décret n° 2010-587 du 2 juin 2010 portant renouvellement du classement du Parc naturel régional du Queyras ;
- Le décret n°2018_212 du 28 mars 2018 portant prorogation du classement du Parc naturel régional du Queyras jusqu'au 18 avril 2024 ;

Considérant :

- L'urgence de la situation ;
- Que les Directeurs ont proposé que la Fédération centralise les dons des différents Parcs afin de n'opérer qu'un seul versement ;
- Que ce don sera versé sur le compte de la Fédération des Parcs qui transférera les dons reçus sur :
 - Le compte de Andreï KHADZHINOV, salarié du Parc national pour l'aide à l'accueil des populations déplacées dans le Parc national de Meotida (plafonné à 10 000 euros)
 - Les dons éventuellement en sus seront versés à la Frankfurt Zoological Society (FZS) pour l'aide à l'accueil des populations déplacées dans les Parcs nationaux et les réserves d'Ukraine.

Le Comité syndical, réuni le 14 juin 2022, après en avoir délibéré et voté par, décide :

Nombre de membres en exercice :	23	Nombre de suffrages exprimés : 31
Nombre de suffrages :	37	Votes Contre : 00 Pour : 31
Nombre de membres présents :	17	Abstentions : 00
Nombre de membres représentés :	02	

D'autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération,

DELIBERATION

Envoyé en préfecture le 15/06/2022

Reçu en préfecture le 15/06/2022

Affiché le

ID : 005-250500600-20220614-DM3_2022-BF

Département des Hautes-Alpes
Arrondissement de Briançon
Parc naturel régional du Queyras
Comité syndical du 14 juin 2022
Délibération n° : 2022_31
Date de convocation : 08 juin 2022

Objet : **Don au Parc de Meotida, solidarité avec la population ukrainienne
Avec décision modificative n°3**

De procéder au vote du virement de crédits suivant sur le budget de l'exercice 2022, pour permettre cette participation imputée sur le compte 6574 du budget du syndicat mixte :

SECTION DE FONCTIONNEMENT EN VIREMENT DE CRÉDITS

CRÉDITS OUVERTS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
65	6574		Subvention de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	600,00 €
Total				600,00 €

CRÉDITS ANNULÉS

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	600,00 €
Total				600,00 €

D'autoriser le Président et la Directrice à prendre les dispositions nécessaires pour mettre au point et conduire à bonne fin cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme

**Le Président
Christian BLANC**

